

Le 28 juin 2017

FH/FDC n° 64/17

COMPTE RENDU DE REUNION

OBJET :

RENCONTRE COMMISSAIRE- ENTREPRISES

DU MARDI 27 JUIN 2017

PRESENTS:

Pour le commissariat :

- Séraphia SCHERRER, Commissaire de police de Gennevilliers

Pour la Ville :

- M. HOURSON- Maire Adjoint Développement économique
- J-C HUMBERT- Direction des Infrastructures
- S. FOULCHE- Direction de la réglementation Urbaine
- T. BALAVOINE- Directeur de l'environnement
- E. BLEUX- Responsable Service prévention
- F.HILAIRE - Service Economique
- M. CHAUVET - Service Economique

Pour les entreprises :

- Voir liste Jointe

DIFFUSION :

- Les présents
- P. LECLERC
- F. MAUCOEUR.
- L. GOVEHOVITCH- DGAUE
- D. DAVID- DDU
- Z. ELBAZ- SEMAG

Cette rencontre avec les entreprises et la commissaire, organisée avant la période estivale, a permis d'échanger sur l'ensemble des problématiques rencontrées par les entreprises sur les questions de sécurité.

En préambule, Madame SCHERRER a rappelé la nécessité d'appeler le 17 en cas d'infraction et délit de tout genre.

Au commissariat, une personne ressource est dédiée aux problématiques soulevées par les entreprises, Madame Isabelle LUCIDO, joignable par mail : isabelle.lucido@interieur.gouv.fr ou 01 40 85 14 31 (mettre en copie la commissaire, seraphia.scherrer@interieur.gouv.fr)

Une fiche précisant les mesures à suivre pour prévenir les risques et organiser au mieux l'intervention de la police a été remise aux participants et est jointe au présent compte rendu.

Par ailleurs, Madame SCHERRER a indiqué que le commissariat n'hésite pas à verbaliser. La police est passée sur Gennevilliers de 2000 verbalisations en 2015 à 2600 pour la seule période du 1^{er} janvier au 27 juin 2017.

A/ L'implantation de camps le long de la RN315

Aujourd'hui, environ 400 personnes sont implantées sur des camps installés le long de la RN315 sur des terrains appartenant à la DIRIF (Direction Régionale des infrastructures d'île de France).

Après une forte mobilisation de la ville de Gennevilliers, de la police et des entreprises le jugement d'expulsion a été prononcé par la Préfecture. Toutefois, Il existe un délai d'attente de 4 mois entre l'avis du tribunal et la mise en œuvre de l'expulsion qui sera effective mi-octobre 2017.

Aujourd'hui, la commissaire et la ville demandent à la DIRIF d'organiser des aménagements le long de la RN315 afin de rendre une réinstallation de camp impossible.

B/ La présence de rodéos sur la voie publique

Les entreprises constatent une multiplication de rodéos en motos ou quad sur la voie publique, notamment avenue Louis Calmel, avenue des Louvresses et sur le parc des Barbanniers.

En juin, 20 interpellations ont eu lieu contre 4 ou 5 en moyenne par mois. La verbalisation est systématique ainsi que le retrait du véhicule. Une quinzaine de motocross a été saisie.

C/ Le stationnement anarchique

Le stationnement anarchique est relevé devant l'enseigne « Action » rue Louis Calmel ou au Village.

La police verbalise systématiquement pour un montant de 135 euros et autorise les enlèvements de véhicule. Par ailleurs, des opérations d'enlèvement systématique sont organisées dans les quartiers à raison d'une par semaine (ce qui n'existait pas auparavant).

D/ les voitures ventouses

Lorsque les voitures ventouses sont implantées à l'intérieur des parcs d'activités ou sur les parkings des entreprises, il y a lieu d'envoyer un mail ou un courrier au référent au commissariat pour requérir l'enlèvement du véhicule (M. FIEVET : patrick.fievet@interieur.gouv.fr).

Dans un premier temps, le commissariat va identifier le propriétaire du véhicule et lui adresser un courrier RAR l'invitant au retrait du véhicule. A l'issue d'un délai de 8 jours, le commissariat et la SNCDR vont procéder à l'enlèvement du véhicule aux frais de la société demanderesse (il faut compter 250 euros TTC pour l'enlèvement et la destruction d'un véhicule particulier et 650 euros HT pour les camionnettes de plus de 3,5 tonnes).

E/ Les difficultés constatées sur le secteur des Grésillons et plus particulièrement rue du Square

Suite aux difficultés rencontrées rue du Square (regroupement de jeunes, stationnement anarchique), une rencontre a eu lieu avec les habitants en février dernier et la police a renforcé ses passages sur ce secteur. Les effets positifs de l'action de la police ont été ressentis par les habitants.

F/ La déambulation de chiens dangereux

Les entreprises, notamment à proximité du RER C, notent la présence de chiens dangereux générant un vrai sentiment d'insécurité.

La Ville et le commissariat travaillent actuellement à une action visant à recenser les propriétaires de ces chiens afin d'appliquer la loi permettant de limiter la détention et la circulation de chiens de catégorie 1 et 2 jugés dangereux.

Les détenteurs de ces chiens ont l'obligation de faire une déclaration en mairie et d'être en possession d'un permis de détention. Ils s'engagent aussi à stériliser leurs chiens (catégorie 1).

En cas de non possession du permis de détention, le chien est retiré et le propriétaire verbalisé voire mis en garde à vue. Les entreprises sont invitées à signaler auprès du commissariat la présence de chiens dangereux par le biais d'un appel 17.

G/ le déploiement de vidéo surveillance

Les entreprises interpellent la ville sur le déploiement unique de la vidéo surveillance sur le quartier du Luth.

La ville explique que la vidéo surveillance est aussi déployée depuis 2 ans sur la zone industrielle avec 14 caméras et sur le quartier des Agnettes. Sur la zone industrielle, une vingtaine de procédures de dépôts sauvages sont établies.

L'ensemble du réseau de caméras est relié au commissariat de Gennevilliers, dont un agent est « vidéo patrouilleur » et permet plus de réactivité en cas de délit constaté. (120 interpellations annuelles)

Le maire s'est engagé au déploiement sur l'ensemble de la ville d'un réseau de caméras dont les échéances restent à préciser et notamment sur les Louvresses.

Concernant le périmètre du Port, l'agence portuaire de Gennevilliers, Monsieur PIQUARD, mène un travail avec le commissariat afin de revoir l'ensemble du dispositif de vidéo surveillance existant. Ce travail est d'autant plus important en période d'état d'urgence compte tenu de l'occupation économique du Port.

Toutefois, les entreprises implantées sur les Louvresses insistent sur la nécessité de développer un système de vidéo surveillance sur le secteur accueillant près de 6500 salariés et des sociétés comme Thalès ou le groupe Up.

H/ Les brigades Sentinelles

Les brigades sentinelles sont déployées dans le cadre du plan vigipirate. Elles peuvent être ponctuellement sollicitées pour sécuriser des espaces où se déroulent de grandes manifestations.

I/ L'éclairage de la coulée verte sur le secteur des Louvresses

Les entreprises implantées sur les Louvresses interpellent la ville sur le manque d'éclairage sur la coulée verte qui lie le parc à la ZAC des Chanteraines et au parc Val de Seine.

Il s'agit d'une propriété du Conseil Départemental. La ville sollicitera ce dernier sur cette problématique et fera un retour au Club des Louvresses.

Conclusion

Françoise HILAIRE, responsable du Service Economique, invite les entreprises à contacter directement le service économique sur des problématiques liées aux infrastructures, dépôts sauvages, demandes de rencontre. Il assure le relais auprès des services techniques de la ville.

Rappel des N° utiles

Pour le commissariat : Isabelle LUCIDO
isabelle.lucido@interieur.gouv.fr ou 01 40 85 14 31.
seraphia.scherrer@interieur.gouv.fr
eric.dubrulle@interieur.gouv.fr

Pour le Service Economique : Françoise Hilaire 01 40 85 63 99 ou 01 40 85 63 73 ou service-economique@ville-genevilliers.fr.